

ISSN 2681-2649

infos **PLÉMET**
LA TERRIÈRE

Bulletin municipal décembre 2020

Joyeux
Noël

& bonne année 2021


COMMUNE DE
Plemet

Sommaire

Édito

P. 2-3

« Ça s'est passé sur Plémet » P. 4 à 9

- Désiré GUILLARD : croix du souvenir
- Alice BOTIAUX : 100 ans ● Octobre Rose
- Mini-Mômes – Maxi-Mômes : spectacle « La Brouille »
- Etat catastrophe naturelle
- Commémoration du 11 novembre
- Nuit de la parentalité au multi-accueil
- Travaux
- Rue du Stade : le réseau d'eaux pluviales remis en conformité
- Presbytère de Plémet
- Maison Le Ho ● La Hersonnière
- Rue de la Gare ● Activités sportives en vidéo
- Centre de Gestion : contrat groupe d'assurances « Cyber-Sécurité »
- Ecole privée St Joseph
- Ecole publique Simone Veil

« Ça s'est passé sur La Ferrière » P. 9

- Ecole Les Ferrandiers
- Maisons fleuries

Conseil Municipal P. 10 à 15

- Séance du 10 septembre 2020
- Séance du 5 novembre 2020
- Séance du 14 novembre 2020

En bref P. 15 à 20

- COVID 19 : Application TousAntiCovid
- Prolongation du dispositif PASS COMMUNES SOLIDAIRES
- MSA ● Centre de Secours de Plémet
- Recensement de la population
- Carte Solidaire – BreizhGo
- Animaux en divagation
- Nouvelle collecte des ordures ménagères
- Formation : les taupes, comment faire ● Elagage

Vie Associative P. 21

- Bibliothèque
- Bienvenue

Grand Angle P. 22-23

- Maison de l'enfance

État civil - Mémento - Permanences P. 24

- Etat-civil ● Coordonnées mairie
- Permanences ● Service Enfance
- Maison des Services Publics de Loudéac
- Horaires des déchetteries
- Les Urgences

Les services de la mairie restent joignables au téléphone au 02.96.25.61.10 ou par mail : accueil@plemet.fr

Edito

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal m'a élue Maire de la commune nouvelle de PLEMET le 14 novembre dernier.

Effectivement, suite à l'élection de Romain BOUTRON à la présidence du Département, il fallait élire un nouveau maire pour la commune. Romain m'a demandé de bien vouloir me porter candidate et ce n'est pas sans réflexion que j'ai accepté ce challenge. Retraitée de mon activité professionnelle depuis le 1^{er} novembre, je n'avais pas prévu ce scénario mais, cette mission, j'aurai à cœur de l'exercer le plus justement possible et dans l'intérêt de tous.

Au nom de tous, je tiens à remercier chaleureusement Romain BOUTRON qui s'est investi pleinement durant ces 6 dernières années. Romain reste bien sûr adjoint au sein de l'équipe municipale et nous lui souhaitons bon vent pour ses nouvelles responsabilités.

Je remercie l'équipe municipale de m'avoir fait confiance, je sais que je peux compter sur cette nouvelle équipe mise en place en mai dernier et je pense particulièrement aux nouveaux conseillers municipaux qui ne peuvent profiter pleinement de leur fonction dans les conditions toutes particulières de cette année.

Nous voilà à quelques jours de la fin 2020 qui fut pour nous tous une période éprouvante sanitaire, économiquement et psychologiquement. Les dernières annonces du 1^{er} ministre devraient nous permettre de passer les fêtes de fin d'année en famille. Je vous souhaite, dans ce contexte difficile, de passer malgré tout un joyeux Noël, entourés de vos proches, en ayant une pensée bienveillante pour ceux qui sont seuls ou souffrants. Nous devons néanmoins rester vigilants et prudents en attendant de retrouver des jours meilleurs lorsque nous aurons définitivement éradiqué cette pandémie.

Je tiens à remercier l'ensemble de notre personnel communal qui a dû s'adapter aux différents protocoles sanitaires qui les ont contraint à changer leur organisation du travail, voire leur planning.

Ours

Directeur de la publication :
Chantal Nevo

Rédaction et publication :
Mairie de Plémet

Dépot légal :
Décembre 2020

Impression :
Imprimerie Le Maire

Tirage :
1 500 ex.

2

Bulletin municipal Plémet / La Ferrière - Décembre 2020

Le mot du Maire

Lors de cette première année de mandat municipal perturbé par la COVID, nous aurons réalisé tout de même des investissements : début des travaux de la rue de la Gare, aménagements paysagers des abords de la salle de la Hersonnière, commencement des travaux de la maison « Le Ho » à proximité de la maison de l'enfance et de l'EHPAD, effacement des réseaux et mise en conformité dans plusieurs rues de PLEMET.

Des projets réfléchis depuis plusieurs mois vont également prendre forme : la rénovation des 2 presbytères (Plémet et La Ferrière), l'implantation d'un nouveau lotissement communal, l'acquisition foncière de biens bâtis afin de redynamiser le centre bourg...mais nous aurons l'occasion de reparler de ces projets très prochainement.

Je rappelle que notre CCAS a bien sûr été contraint d'annuler le traditionnel repas des aînés de fin d'année. Suite à cette annulation nous avons fait le choix d'offrir un colis gourmand à tous les administrés âgés de plus de 80 ans au 31 décembre 2020. Les membres du CCAS viendront à la rencontre des béné-

ficiaries, très certainement, avant le 25 décembre.

J'ai une pensée bienveillante pour toutes nos associations qui ont été contraintes d'annuler la quasi-totalité de leurs activités et manifestations cette année, sans savoir à quel moment elles pourront se retrouver.

Nous ne pourrons, évidemment pas, en janvier 2021, faire la traditionnelle cérémonie des vœux à la salle des fêtes.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle année, une bonne santé, en espérant que cette nouvelle décennie s'ouvre sous de meilleurs auspices.

En raison des fêtes de fin d'année, la mairie sera fermée les 24 et 31 décembre après-midi ainsi que les samedis 26 décembre 2020 et 2 janvier 2021.

Prenez soin de vous, bonnes fêtes de fin d'année !

Chantal NEVO, Maire



Ça s'est passé sur Plémet

Désiré Guillard a reçu la croix du souvenir

Il reste des héros oubliés ou méconnus de la guerre 1939-1945. À Plémet (Côtes-d'Armor), Désiré Guillard, né le 21 mai 1922 à La Chèze, ancien combattant et ancien résistant, fait partie de ceux-ci.

La remise de la croix du Souvenir à Désiré Guillard s'est déroulée le samedi 10 octobre, en présence de son épouse Marie-Thérèse, 88 ans, de ses proches, et de Tony Cotbreil à l'origine de la démarche.

Désiré Guillard, 92 ans, a reçu des mains du député Marc Le Fur et de Romain Boutron, maire, la croix du souvenir.

Elle lui a été décernée en raison de son engagement dans la Résistance française face à la barbarie nazie lors de la Seconde Guerre mondiale.



La commune aux couleurs d'Octobre rose

Afin d'accompagner la démarche de sensibilisation et de prévention menée par l'antenne loudéacienne de la Ligue contre le cancer et la manifestation l'Espoir plémétails pilotée par Danielle RIGAULT, la municipalité a décidé d'illuminer la façade du Musée Artcollé avec le logo d'Octobre rose.

Le 10 octobre il a été organisé : deux marches, 11 km et 5 km, pour laquelle 496 marcheurs ont participé, ainsi qu'une séance de Do In-Gi Gong et un concert avec les Beautiful Brothers.



L'Espoir plémétails au bénéfice de la Ligue contre le Cancer sera reconduit l'année prochaine.

Alice BOTIAUX, née MOY, a fêté ses 100 ans

Alice Botiaux est née le 28 juillet 1920 à Plémet. Elle a ensuite vécu une grande partie de sa vie en Normandie, et a exercé la profession d'agent administratif dans l'Éducation nationale. Elle a deux enfants, une fille et un garçon, cinq petits-enfants, huit arrière-petits-enfants et deux arrière-arrière-petits-enfants.

Alice est partie habiter en Touraine, à Cussay, en 1998, où elle aimait chanter, recevoir, jardiner. Elle est arrivée à l'Ehpad de La Châtaigneraie en 2016, où elle continue de réaliser son activité préférée, le canevas.



Le spectacle La Brouille a été vu par plus de cent enfants

Sur 3 représentations, une centaine d'enfants étaient réunis à la salle des fêtes, mardi 20 octobre, pour assister à La Brouille, le spectacle du théâtre des Tarabates. Cette proposition culturelle s'est déroulée dans le cadre du 30e festival Mini-Mômes & Maxi-Mômes organisée en partenariat avec la municipalité et le Palais des congrès et de la culture de Loudéac.

Parmi les jeunes spectateurs, il y avait les enfants de l'accueil de loisirs de Plémet, de l'hôpital de jour de Loudéac, et du Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sesad) de Pontivy. Tout s'est déroulé conformément aux directives et aux gestes barrières. Et malgré la crise, cette édition anniversaire est une belle réussite pour les organisateurs.



L'état de catastrophe naturelle reconnu pour quatre communes

L'arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour quatre communes des Côtes-d'Armor est paru au journal officiel ce jeudi 3 décembre 2020.

Cela concerne les dégâts causés par des inondations et coulées de boue à Plémet (le 9 mai 2020), à Saint-Julien (du 1er au 3 octobre), à Lézardrieux (du 2 au 3 octobre), et à La Chèze (du 3 au 4 octobre).

Commémoration du 11 Novembre

La population ne pouvant être invitée en raison des conditions sanitaires en vigueur, c'est en comité restreint que la commémoration de l'Appel du 11 novembre s'est tenue en présence de représentants de la commune, de la FNACA, de porte-drapeaux.



Nuit de la parentalité au multi-accueil

Huit familles ont confié leurs enfants au personnel du multi-accueil, dans le cadre de la nuit de la parentalité, le temps d'une soirée et d'une nuit.

Cette première édition, portée par les élus et soutenue par la protection maternelle et infantile (PMI) du département, a permis aux parents de prendre un peu de temps pour eux et les enfants ont vécu une nouvelle expérience dans un environnement chaleureux et rassurant.

« Être parent chamboule le quotidien. Certains en ont fait part, lors d'échanges, qu'ils n'ont plus une soirée à deux, ni à eux, depuis la naissance de leur enfant », explique Laëtitia Mahé, directrice du multi-accueil. Or, dans ce contexte si particulier de confinement, ils ne peuvent pas faire appel au cercle familial pour être relayé. « Il semblait opportun de mettre en œuvre cette initiative. La qualité de la relation entre les parents et les enfants dépend, en effet, de l'état de repos du parent. »

Du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30, accueil des enfants de 10 semaines à 3 ans. Tel : 02 96 26 38 86 ou l.mahé@plemet.fr

TRAVAUX

Rue du Stade : le réseau d'eaux pluviales remis en conformité

Patrick Rault, maire adjoint et Jean-Jacques Lelièvre, directeur des services techniques communaux, ont fait le point sur les travaux rue du Stade avec Yann Le Ferrec, directeur de l'entreprise Setap.

Le chantier d'extension du réseau d'eaux pluviales rue du Stade se termine très prochainement. « Nous procédons à l'extension du réseau d'eaux pluviales aux deux extrémités de la rue, afin que six riverains, dont les installations sont non-conformes, puissent mettre leurs branchements eaux pluviales et eaux usées en conformité » explique Patrick Rault, maire adjoint.

Le coût de ce chantier pour la commune est de 46 000 €. Cette démarche suit un diagnostic effectué sur les réseaux de la commune. « 370 des abonnés diagnostiqués, soit 46 %, ne sont pas en règle. En majorité, les réseaux d'eau pluviale sont branchés sur les réseaux d'eaux usées. »

La commune a également effectué des travaux pour



mettre en conformité la halle des sports, les vestiaires du stade de Bodiffé, la mairie, et l'école élémentaire. « Le département a fait de même au collège Louis-Guilloux. »

Pour les années 2021, 2022 et 2023, le renouvellement des réseaux de huit rues est programmé avec la collaboration de Loudéac communauté Bretagne centre, qui détient la compétence assainissement. « La commune consacre, à ces travaux, un budget important et demande aux riverains de se raccorder correctement dès la fin des travaux », insiste l'élu.

Presbytère de Plémet

La construction du presbytère date de 1760

Si la partie extérieure (murs – couverture) et les menuiseries extérieures (changées en 2014) sont en bon état et donc conservées, la partie intérieure d'origine est très dégradée. La commune a donc opté pour une rénovation complète de la partie intérieure.

- Rez de chaussée : bureau pour la paroisse (transformation éventuellement en T3 sans travaux)

- Au 1er étage : 1 T3 et un studio pour la paroisse
- Au 2nd étage : 1 T3, pour la commune, destiné à la location

Les travaux commenceront début janvier 2021 par le lot désamiantage.

- Durée des travaux : 8 mois
- Coût des travaux : 332000 € H.T.

Les travaux de la rénovation de la maison Le Ho à Plémet sont en cours

À Plémet (Côtes-d'Armor), la maison Le Ho, rue du 6 août, va être rénovée afin d'accueillir six logements pour personnes âgées ou handicapées. La livraison de la résidence est prévue fin juillet.

La maison Le Ho, à Plémet (Côtes-d'Armor) délaissée depuis de nombreuses années, a été rachetée par la commune afin d'y créer six logements intermédiaires. « C'est une résidence pour les personnes âgées ou handicapées, seules ou en couple, autonomes, qui souhaitent quitter leurs domiciles, trop éloignés ou non adaptés, pour se rapprocher du centre bourg, des commerces et des services », explique Patrick Rault, maire adjoint, chargé du suivi des travaux.

Six logements créés

Dans la grande maison, en rez-de-chaussée et à l'étage, vont être créés deux T3, et au second étage, un studio et un T2. Dans la dépendance attenante, deux T2. Chaque logement sera équipé d'une cuisine. « Les résidents pourront aussi profiter des services de la cuisine centrale ». La couverture et les quatre murs du bâtiment principal seront conservés.

Une rénovation à 875 000 €

« Des dalles vont être coulées pour remplacer les deux planchers » poursuit Patrick Rault. « Des gerbières remplaceront les fenêtres de toit sur la grande maison. Et sur la dépendance, la toiture sera refaite. »

Côté chauffage, la commune et l'architecte ont opté pour une excellente isolation. « Elle ira au-delà des réglementations. Des radiateurs électriques seront installés », indique Lionel Calac, l'architecte. « Une salle commune de près de 35 m² permettra aux résidents de recevoir, mais



aussi jouer à des jeux de société, faire des animations, et se retrouver pour échanger. Une mini-cuisine et des sanitaires y seront installés », précise Patrick Rault.

Fin des travaux en juillet

Six caves sont prévues en sous-sol. Un ascenseur intérieur desservira l'ensemble des étages et les caves. Un escalier de secours sera installé à l'extérieur dans une extension. Les enduits de la grande maison seront retirés pour laisser apparaître les pierres et des joints seront réalisés. Un jardin partagé avec la résidence de la Croix-Gréau et le multi-accueil agrémentera ce lieu de vie. « Le gros œuvre de la partie existante sera terminé fin décembre, et l'extension mi-février. Les différents corps de métiers interviendront dès le début janvier. La livraison du chantier est prévue fin juillet ».

Le coût global du projet est estimé à 874 890 € HT, uniquement en travaux. Le conseil départemental apporte une subvention de 180 000 € et la DETR de 200 000 €. « Les loyers rembourseront l'emprunt réalisé pour cette réhabilitation ».

Réception travaux La Hersonnière

Une dernière inspection des jardins de la salle socio-culturelle de la Hersonnière, avant réception de travaux, a été réalisée par les membres de la commission travaux de la commune, en présence de l'entreprise Id Verdé de Ploeren (Morbihan) et d'agents communaux.

L'objectif était de mettre en valeur la salle et ses abords. Le coût du chantier est de 130 173 € HT et la maîtrise d'œuvre, confiée pour partie à Horizons Paysages de Vannes, a coûté 7 500 € HT. « Nous avons avant tout dégagé les perspectives vers l'étang, car la vue est superbe. Nous avons agrandi le parking en créant, en pavés engazonnés, une dizaine de places de stationnement supplémentaires », ont indiqué les élus.

En raison d'une forte dénivellation, le jardin a été traité



par paliers en construisant des marches afin d'accéder à la partie basse du jardin. Pour stabiliser le terrain, des enrochements ont été réalisés mi-avril. Une liaison piétonne en matériaux stabilisés a été créée partant du parking et menant à l'escalier. « Le chantier aurait dû commencer l'hiver dernier, mais avec le confinement, il a dû être repoussé. Les travaux ont démarré mi-avril, mais pour les plantations, l'engazonnement et l'installation des garde-corps, il a fallu attendre l'automne », a expliqué Laurent Merret, conducteur des travaux chez Id Verdé.

- Fin novembre, l'effacement des réseaux débutera rue des Étangs.
- Les réseaux d'eaux usées et d'eaux potables seront refaits en 2021 avant l'aménagement de la rue

Rue de la Gare



Après l'effacement des réseaux (électricité, téléphone) et le remplacement de l'alimentation eau potable par le Syndicat du Lié, les travaux concernant l'aménagement de la rue ont commencé début décembre pour 9 mois.

De début décembre 2020 à fin mars 2021 seront effectués les remplacements des canalisations d'eaux pluviales (par la commune) et des canalisations d'eaux usées (par Loudéac Communauté Bretagne Centre). Un regard d'eaux pluviales et un regard d'eaux usées seront mis en limite de chaque propriété. Les riverains, dont l'assainissement n'est pas conforme, devront se mettre en conformité

dès que ces travaux seront effectués.

De début avril à fin juillet 2021 auront lieu les travaux de voirie, d'aménagements paysagers et d'extension du réseau d'éclairage public.

A noter sur cette rue, une piste partagée (vélos – piétons)

La réunion publique prévue avec les riverains pour la présentation de ces travaux a été annulée en raison des conditions sanitaires en vigueur.

Coût des travaux :

- Réseaux eaux pluviales (par la commune)
= 181000 € H.T.
- Réseaux eaux usées (par LCBC) = 262000 € H.T.
- Voirie = 653000 € H.T.
- Espaces verts - mobilier = 153000 € H.T.
- SAE = 80100 € - participation de la commune
= 47000 €

Des activités sportives en vidéo sur le site de la commune

Alban Launay, Gaëlle Le Goaster, éducateurs sportifs communaux et Ronan Fernandez, adjoint au maire, invitent les adhérents aux sports communaux à retrouver les vidéos des activités sportives.

En raison des conditions sanitaires, il est impossible de continuer les activités sportives au cœur des salles municipales.

Afin de proposer une activité physique régulière aux personnes qui les fréquentent, la commune a décidé de s'adapter. « Le service sport et culture, animé par les éducateurs sportifs communaux, a proposé aux élus de mettre en ligne des vidéos de séances de gymnastique cuisses - abdos - fessiers sur le site internet de la mairie. C'est une bonne initiative », explique Ronan Fernandez, adjoint aux sports.

« Cela permet à la fois de maintenir un lien avec les adhérents mais également de permettre aux usagers de pouvoir s'entretenir », ajoute Gaëlle Le Goaster, animatrice.

De nouvelles vidéos sont postées régulièrement sur le site de la commune (www.plemet.fr). « Par ailleurs, nous n'oublions pas nos aînés et nous avons sur le même modèle, préparé des vidéos à l'attention des résidents de la Croix-Gréau. »

Les deux animateurs espèrent reprendre, dès que possible, toutes les activités en présentiel.



MISE EN CONCURRENCE D'UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE « CYBER SECURITE »

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor a pour intention de proposer un contrat groupe d'assurance « cyber-sécurité » aux collectivités territoriales et aux établissements publics affiliés et non affiliés du département des Côtes d'Armor garantissant les risques organisationnels, financiers et juridiques liés à ces nouveaux risques.

Ce contrat a pour objet de regrouper des collectivités territoriales et les établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

La collectivité de PLEMET, soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurance, peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le CDG22.

Le mandat donné au Centre de Gestion permet à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

La consultation portera sur les garanties organisationnelles, financières et juridiques du contrat.

La décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 22.

Lors du conseil municipal du 14 novembre, il a été décidé :

- De se joindre à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique relatif aux marchés publics, pour le contrat-groupe d'assurance « cyber-sécurité » que le CDG 22 va engager en 2021, conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

- De prendre acte que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat -groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2021

École privé Saint-Joseph

Rentrée 2020,

Pour cette rentrée 2020, l'école saint-Joseph accueille 166 élèves inscrits répartis en 6 classes. Mme Gouelibou-Radenac a fait valoir ses droits à la retraite, Jean-François Guéhenneux, la remplace à la direction de l'école. Trois nouvelles enseignantes intègrent l'équipe : Julie Le Duc, Laura Soquet et Anne-Lise Bescond.

La répartition pédagogique est suivante :

Myriam Guiguen avec Véronique Alno (ASEM) accueille les PS-MS. Les MS GS sont avec Anne-Laure Le Luyer (3/4 temps), Laura Soquet (1/4 temps) et Stéphanie Languille (ASEM). Les CP sont pris en charge par Andréa Le Roux. Les CE1-CM1 avec Jean-François Guéhenneux (Directeur) et Julie Le Duc sur la décharge de direction. Les CE2 sont avec Anne-Lise Bescond (mi-temps) et Sandrine Raimbaut (mi-temps) ; les CM1 et CM2 avec Nicolas Hamonou. Joëlle Treussard a également fait valoir ses droits à la retraite. Critina Marellec lui succède au service de la cantine avec Nadine Olivier.



La COVID 19 a donné un parfum particulier à cette rentrée scolaire que nous aurions imaginée bien plus amicale, souriante et accueillante. Malgré tout, les élèves montrent une très grande capacité d'adaptation.



Les élèves de l'école s'ouvriront au monde des sciences et à la protection de l'environnement au cours de cette année. Le 6 Octobre la classe de CE2 a profité d'une intervention d'Edwige Renaud, guide-nature pour une séance nature, qui a permis la création lombricomposteur pour la classe en prévision de nos plantations de printemps et fait quelques semis et des plantations de bulbes.

Diverses animations sportives et culturelles verront le jour tout au long de l'année.



Le projet pédagogique retenu cette année est l'éducation artistique et culturelle. Ainsi, les élèves de Ce1 vont participer au projet Trans'art, « Murs ». Les élèves d'élémentaires participeront au dispositif Ecole et Cinéma. Dans ce cadre, les élèves de maternelle et de Cp ont pu apprécier un spectacle donné par Planète Mômes, le jeudi 26 novembre.

**Pour plus de renseignements,
n'hésitez pas à prendre contact avec le chef d'établissement,
Jean-François Guéhenneux au 02 96 25 98 40.**

École publique Simone Veil

Le dispositif d'accueil des enfants de 2 ans : un bilan très positif !!

Ce dispositif permet d'accueillir les jeunes enfants dans de très bonnes conditions matérielles adaptées aux besoins spécifiques des plus jeunes.

Votre enfant pourra « faire sa rentrée » en cours d'année. L'enseignante se tient à votre disposition pour adapter les débuts de la scolarisation de votre enfant (mi-temps, quelques journées...). Un accueil progressif est possible et évoluera selon les besoins et les capacités de votre enfant.

Développer l'autonomie du jeune enfant, sécurité, bienveillance, écoute, respect du rythme individuel de chaque enfant: nous mettons tout en oeuvre pour faire de la 1ère année de scolarisation une réussite !

N'hésitez pas à contacter l'école au 02 96 25 60 79



De la motricité tous les jours!



Construire ...



Je parle à la maîtresse!



Un peu de lecture?



École publique Simone Veil (suite)

Mon enfant va à l'école : Questions / Réponses

Mon enfant n'est pas encore propre ? Nous accueillons les enfants même s'ils n'ont pas encore acquis la propreté et partageons avec la famille ce travail d'éducation.

Mon enfant peut-il emmener son doudou et sa tétine ? Bien évidemment! Progressivement, l'enfant mettra de côté ses doudous au profit des activités.

Mon enfant ne parle pas ? L'école offre de multiples situations

permettant le développement du langage. Ce n'est pas un frein à sa scolarisation, au contraire !

Mon enfant n'a pas l'habitude d'être avec d'autres enfants ? Petit à petit, votre enfant va établir des liens avec ses pairs. Il agira « à côté », puis « avec » ...

Mon enfant ne mange pas tout seul ? Au restaurant scolaire, l'enfant va acquérir petit à petit de l'autonomie dans cet apprentissage, et pourra découvrir de nouvelles saveurs, dans des menus équilibrés.

Ça s'est passé sur La Ferrière

École Les Ferrandiers

Sortie dans le bourg de La Ferrière, observation de l'extérieur de la mairie, le monument aux morts à l'occasion du 11 novembre. Explications sur les symboles de la République, la devise de la France : Liberté, Egalité, Fraternité.



Séance de sport dans la cour de l'école, classe unique de la petite section jusqu'au CE2.

Le mois de novembre est propice à la plantation des bulbes. Les enfants devront faire preuve de patience, pour découvrir les fleurs qui sortiront au mois de mars. Un nouveau carré potager a été aménagé dans la cour de l'école depuis la rentrée de novembre.

Les élèves travaillent en classe sur l'automne et les changements qui ont lieu dans la nature au fil des saisons. Au moment venu, les enfants sèmeront des graines et planteront des plants de légumes.

Un petit chantier bien modeste mais qui a été apprécié des enfants !



Fleurissement

En raison du contexte sanitaire actuel, la remise des prix du concours des maisons fleuries se déroulera en 2021

du conseil municipal du 10 septembre 2020

DÉCISIONS DU MAIRE

1 Marche de travaux de voirie – Programme 2020 – Avenant n° 1 et travaux complémentaires

Le Maire a décidé

ARTICLE 1 – D'adopter l'avenant n° 1 au marché de travaux de voirie 2020 correspondant aux travaux modificatifs sur les chantiers n° 1, 2 & 3 de la tranche ferme et aux chantiers n° 9 & 10 de la tranche initialement optionnelle et aux travaux complémentaires demandés par le Maître d'Ouvrage au lieu – dit « Le Meur ».

ARTICLE 2 – De passer avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE OUEST l'avenant n° 1 d'un montant total de 9.954,42 € HT soit 11.945,30 € TTC correspondant à une plus-value de 8.353,87 € HT pour les chantiers n° 1, 2, 3, 9 & 10 et à 1.600,55 € Hors Taxes pour les travaux complémentaires au lieu – dit « Le Meur ».

ARTICLE 3 – Les différents chantiers du programme de voirie 2020 impactés par ces plus ou moins – values sont présentés ci – dessous avec les travaux complémentaires au lieu – dit « Le Meur » :

*** Voir annexe 1**

Compte tenu de ces prestations entraînant une plus-value sur les chantiers initiaux du programme de voirie 2020 et des travaux complémentaires au lieu dit « Le Meur » demandés par le Maître d'Ouvrage, le montant total du marché s'élève – après l'adoption de l'avenant n° 1 – à 141.879,42 € Hors Taxes.

ARTICLE 4 – De signer avec EIFFAGE ROUTE OUEST l'avenant n° 1 au marché de travaux du programme de voirie 2020 ainsi que toutes les autres pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

ARTICLE 5 – De dire que la dépense relative à ces travaux sera prélevée sur les crédits affectés au budget de la Commune en section d'investissement à l'article 2315 « Installations, matériel, et outillage techniques » à l'opération 156 « Voirie ».

2 Attribution des travaux de réhabilitation de la maison Le Ho – création de 6 logements inclusifs à destination de personnes âgées autonomes – Lots 1 à 13

Le Maire a décidé

ARTICLE 1 – De passer selon la procédure adaptée un marché de travaux pour les lots avec les entreprises suivantes pour les montants ci-dessous :

Désignation du lot	Nom de l'entreprise attributaire	Montant HT des travaux en €
1 - Terrassements - VRD	BEUREL TP	63.130,50
2 - Démolition Gros - Œuvre	FL CONSTRUCTIONS - CRD	333.500,00
3 - Charpente bois bardage	BCO	56.518,61
4 - Couverture étanchéité	E.I.T.A.	45.043,86
5 - Menuiseries extérieures aluminium	SARL FRABOULET	77.125,00
6 - Serrurerie	SEFRA	16.807,50
7 - Doublage cloison plafond isolation	PECHEUR Sébastien	60.782,79
8 - Menuiserie intérieures	SARL LE CAM	37.534,00
9 - Revêtements de sol faïence	JOUET SOLS	37.972,80
10 - Peinture	MARJOT PEINTURE	22.000,00
11 - Électricité courants faibles chauffage	SERFO	62.094,05
12 - Plomberie ventilation	SERFO	40.781,29
13 - Ascenseur	ARVOR AUTOMATISME	21.600,00
TOTAL HORS TAXES		874.890,40€

ARTICLE 2 – Le montant total des travaux relatifs aux lots ci – dessus s'élève à 874.890,40 € Hors Taxes : ces montants prennent en compte l'option prévu au lot 2.

ARTICLE 3 – De confier le marché correspondant à chaque lot aux entreprises citées ci-dessus et de signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

ARTICLE 4 – De dire que la dépense liée aux travaux sera prélevée sur les crédits affectés à l'opération n° 254 « Maison Le Ho » au compte 2313 du Budget de la Commune.

Annexe 1

Chantier	Montant Hors Taxes	Plus ou moins-values	Montant HT en € après adoption de l'avenant
1 - VC « Rue de la Grée »	21.500,00	+ 487,70	21.987,70
2 - VC « Rue de la Croix Yava - Trottoirs »	10.450,00	- 3.343,75	7.106,25
3 - CR « Coeffrot »	9.150,00	+ 5.719,92	14.869,92
4 - CR « Pont Querra »	15.070,00		15.070,00
5 - CR « Le Moulin de Blanlin »	10.490,00		10.490,00
6 - CR « Saint-Sauveur - Le - Bas / Quiauduc »	14.225,00		14.225,00
TOTAL TRANCHE FERME	80.885,00	+ 2.863,87	83.748,87
7 - TO n°1 CR « La Rautiais »	9.790,00		9.790,00
8 - TO n°2 CR « Béliet »	13.400,00		13.400,00
9 - TO n°3 CR « Le Pré Ferron »	20.050,00	+ 5.890	25.940,00
10 - TO n°4 CR « Le Clairiaie - La Gautraye »	7.800,00	- 400	7.400,00
TOTAL DES TRANCHES OPTIONNELLES	51.040,00	+ 5.490	56.530,00
Total du marché (tranche ferme et tranches optionnelles)	131.925,00	+ 8.353,87	140.278,87€
Travaux complémentaires au lieu - dit « Le Meur »		+ 1.600,55	1.600,55€
TOTAL GÉNÉRAL		+ 9.954,42€	141.879,42€

2 Marche de travaux d'aménagement des abords de la hersonniere – Avenant n° 1

Le Maire a décidé :

ARTICLE 1 - D'adopter l'avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement des abords de la Hersonnière correspondant à une plus-value de 5.676,90 € HT et une moins-value de 1.720 € Hors Taxes soit une plus-value totale de 3.956,90 € Hors Taxes.

ARTICLE 2 - De passer avec l'entreprise IDVERDE l'avenant n° 1 d'un montant total de 3.956,90 € HT soit 4.748,28 € TTC.

ARTICLE 3 - Compte tenu des prestations entraînant une plus-value sur le chantier et de la moins-value due à l'absence de réalisation d'une partie des travaux initialement prévus, le montant total du marché – après l'adoption de l'avenant n° 1 – s'élève à 130.172,90 € Hors Taxes soit 156.207,48 € TTC.

ARTICLE 4 - De signer avec IDVERDE l'avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement des abords de la Hersonnière ainsi que toutes les autres pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1 Règlement du Conseil Municipal

La validation du règlement a été reportée au prochain Conseil Municipal afin de permettre à chaque conseiller de prendre connaissance du projet de règlement avant la séance.

2 Affaires Foncières

- Acquisition de la parcelle YD 6

M. Pierre-Yves BLOUIN a présenté en séance les modalités d'acquisition de la parcelle visée. La parcelle est d'une surface de 6820 m² en zone naturelle. Un plan a été présenté en séance.

Le Conseil Municipal a

- Validé la proposition d'acquisition au prix de 1000€ .
- Autorisé M. le Maire ou son représentant à signer les documents concernant ce dossier

Voté à l'unanimité.

- Don du bâtiment parcelle Triskalia

M. le Maire a informé le Conseil Municipal que la Commune a fait l'acquisition des parcelles E 1683 et ZX 208 et 209, face au CTM.

Sur ces parcelles, on relève la présence d'un hangar, issu de l'ancienne activité agricole de l'entreprise TRISKALIA. L'avis du Conseil Municipal a été demandé afin de :

- proposer en don ce bâtiment. A charge pour l'éventuel acquéreur de démonter la structure.
- Autoriser M. le Maire a effectuer les démarches et signer les documents se rapportant à ce dossier. *Voté à l'unanimité.*

3 Demande de subventions aux associations

Il a été présenté en séance de Conseil Municipal les propositions de subventions aux associations suite à la Commission du jeudi 03 septembre. *Voté à l'unanimité.*

4 Cahier des charges lotissement Centre Bourg

Le cahier des charges pour le lotissement du centre bourg (2 lots impasse rue de Rennes) a été présenté en séance. Il a été

demandé au Conseil Municipal de :

- Valider le cahier des charges ou d'y apporter des modifications.
- Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les documents

Voté à l'unanimité.

5 Avis d'enquête publique Impasse rue Neuve

M. le Maire a informé le conseil Municipal, qu'une parcelle privée sert actuellement à de la desserte publique. Il a proposé au conseil Municipal d'envisager de l'intégrer dans le domaine public, le conseil Municipal a :

- Autorisé la procédure d'intégration dans le domaine public,
- Validé les modalités de mise en œuvre, notamment autoriser M. le Maire a faire procéder à une enquête publique, cette modification ayant un impact sur les conditions de desserte et de circulation

Voté à : 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

6 SDE

- Eclairage public – giratoire de la Poterie

Dans le cadre des travaux d'entretien des équipements d'éclairage public, M. le Maire a informé le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la rénovation d'une borne. Le coût de l'opération est de 375.84 € et la participation de la commune serait de 219.24 €. *Voté à l'unanimité.*

- TAXE SUR LA CONSOMATION FINALE DE L'ENERGIE (TCFE)

M. le Maire a présenté lors de la séance les modalités de perception qui ont été précédemment définies et proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur un maintien des mêmes conditions ou une modification de la part perçue par la collectivité. *Voté à l'unanimité.*

7 Modification tableau des emplois

Dans le cadre d'un départ en retraite début d'année 2021, il convient de créer un grade d'adjoint du patrimoine pour le poste de responsable de la bibliothèque, afin de pouvoir effectuer une publicité sur ce grade et sur le grade d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe déjà existant. *Voté à l'unanimité.*

8 Travaux de mise en conformité des branchements assainissement : Demande de subvention - Décision Modificative n°4 Budget Commune

M. le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal que le réseau assainissement – eaux usées & pluviales – se présente différemment sur la Commune : au centre bourg, le réseau est unitaire.

Compte tenu de cette configuration et de la nécessité de séparer les eaux usées et les eaux pluviales et suite à la réalisation d'une étude diagnostic du réseau assainissement, des branchements non conformes ont été détectés chez certains particuliers.

M. le Maire a précisé que cette mise aux normes est nécessaire eu égard à la réglementation mais également en termes de traitement des eaux usées et pour réduire les rejets. En effet, la déconnexion des eaux pluviales dans le réseau eaux usées permettra de réduire les eaux parasites entrant à la station d'épuration et améliorera ainsi le système d'assainissement.

M. le Maire a présenté au Conseil Municipal les 1ers travaux

envisagés sur la Commune, à savoir poursuivre la création du réseau eaux pluviales dans la rue du Stade et la mise en conformité des branchements de ce secteur.

Compte tenu que ces travaux d'amélioration du système d'assainissement sont éligibles à une aide de l'Agence de l'Eau et compte tenu que la Commune est située en zone de revitalisation rurale (ZRR), M. Le Maire précise qu'une aide pourrait être attribuée à la Commune à hauteur de 50 % de la dépense.

M. le Maire a précisé qu'une demande de subvention a été déposée pour ces travaux.

M. le Maire a sollicité le Conseil Municipal pour adopter le plan de financement de ces travaux et solliciter une aide auprès de l'agence de l'eau

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
TRAVAUX		AIDES PUBLIQUES	
Travaux	38 251.00	Agence de l'eau (50%)	19 125.50
		Commune autofinancement -	19 125.50
TOTAL HT	38 251.00	TOTAL	38 251.00

ET

Adopter la programmation en termes de travaux

M. le Maire a informé le Conseil Municipal de la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires au Budget de la Commune à l'opération 233 « Eaux Pluviales » pour 5.000 €. M. le Maire a proposé de faire un virement de crédits de l'opération 157 « Aménagement du bourg – effacement de réseaux » vers l'opération 233.

Désignation	DÉPENSES		RECETTES	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
DI - C/2315 op 157 « Aménagement bourg - effacement de réseaux »		- 5.000		
DI - C/2315 op 233 « eaux pluviales »	+ 5.000			
TOTAL INVESTISSEMENT	5.000	5.000,00	0.00	0.00

Voté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

9 Désignation des membres des Commissions de Loudéac Communauté Bretagne Centre

M. le Maire a proposé aux membres du conseil Municipal de désigner 2 membres pour chaque commission de Loudéac Communauté Bretagne centre.

Désignation des membres aux commissions de Loudéac Commuté et des référents du CIAS	
Intitulé de la commission	Membres Titulaires (2)
Finances	BOUTRON Romain
Economie et Emploi	ROUAULT Sébastien
Tourisme	NEVO Chantal

Action sociale - Santé et Mobilités		
• Référent petite-enfance / enfance-jeunesse	BOUTBIEN Élodie	
• Référents service à la personne (transport à la demande, portage de repas-services d'aide et de soins à domicile...)	BREUVART Sandrine	
• Référent logement social	POINEUF Elisabeth	
Urbanisme - Habitat	RAULT Patrick	LE MÉE Jacques
Eau - Assainissement	RAULT Patrick	BOUDARD Bernard
Collecte, gestion et valorisation économique et environnementale des déchets	RAULT Patrick	LE MÉE Jacques
Agriculture et environnement		
Énergies et développement durable	BLOUIN Pierre-Yves	ROUAULT Sébastien
Attractivité territoriale	JOSSÉ Guénaël	PERROQUIN Jérôme
Sports et équipements sportifs d'intérêt communautaire	BOUTRON Romain	
Culture	FERNANDEZ Ronan	
Communication	NEVO Chantal	PIGNARD Didier

Voté à l'unanimité.

10 Vente Matériel des Services Technique

M. BLOUIN P-Yves a présenté la proposition de vente de matériel des services techniques et a proposé aux membres du Conseil Municipal de permettre à toute personne le souhaitant de déposer une offre pour le matériel. Voté à l'unanimité.

11 Motion sur le projet de parc éolien de Carguier

M. le Maire a informé les membres du Conseil Municipal du recours formé par la société qui avait le projet d'implantation d'un parc éolien à Carguier et qui a obtenu gain de cause, l'arrêté préfectoral a été cassé.

M. le Maire a souhaité que les conseillers municipaux s'expriment en votant une motion contre l'implantation de nouveaux projets de parc éoliens, en dehors du développement du parc de LA FERRIERE. Voté à l'unanimité.

du conseil municipal du 5 novembre 2020

DÉCISIONS DU MAIRE

1 Travaux de point a temps manuel et automatique (PATA) – programme 2020 – Avenant n°1

Le Maire a décidé

ARTICLE 1 -D'adopter l'avenant n° 1 au marché de travaux de point à temps manuel et automatique avec le groupement constitué de la société HENRIO de Saint-Gérard – agissant en qualité de mandataire et de la SATEC.

ARTICLE 2 - De passer avec le groupement l'avenant n° 1 d'un montant de 1.784,60 € HT, soit 2.141,52 € TTC correspondant au tonnage supplémentaire réalisé en point à temps manuel (plus-value de 2.125 € Hors Taxes) et au tonnage inférieur en automatique (moins-value de 340,40 € HT).

ARTICLE 3 - Le montant total du marché s'élève après l'adoption de l'avenant n° 1 à 39.549,60 € HT soit 47.459,52 € TTC.

ARTICLE 4 - De signer avec l'entreprise HENRIO l'avenant n° 1 au marché de travaux de point à temps 2020 ainsi que toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

ARTICLE 5 - De dire que la dépense relative à ces travaux sera prélevée sur les crédits affectés au budget de la Commune en section de fonctionnement à l'article 615231 « Entretien et réparation voiries »).

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1 Affaires Foncières : régularisation parcelle Collège Louis Guilloux avec le Conseil Départemental 22

M. le Maire a présenté en séance le dossier de cession de la parcelle F199.

Cette parcelle est celle sur laquelle est construit le collège. Elle est actuellement une propriété communale. Dans ce cadre, il est proposé une régularisation foncière, pour permettre au département des Côtes d'Armor, la maîtrise foncière de ses biens (le Conseil Départemental ayant la gestion des collèges) ce projet de cession a été élaboré entre les services du Conseil Départemental et la Commune avec sécurisation des abords du Collège.

Un plan a été présenté en séance. Il a été demandé aux conseillers de se prononcer sur le projet présenté. *Voté à l'unanimité.*

2 Enquêtes Publiques

- Projet Eolien Plumieux

ENQUÊTE PUBLIQUE DU LUNDI 19 OCTOBRE 2020 À 14H30 AU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 À 12H00

En juin 2018, VALOREM a demandé l'Autorisation Environnementale du projet de Plumieux Énergies pour 4 éoliennes. Une nouvelle phase d'instruction commence donc : le conseil municipal et la population sont invités à donner leur avis dans le cadre d'une enquête publique. L'enquête publique a pour but de permettre à l'entreprise d'implanter et exploiter un parc éolien au lieu-dit de « Péhart » comprenant 4 éoliennes, d'une hauteur maximale en bout de pâle de 165 mètres, et de 2 postes de livraison sur la commune de Plumieux.

Les habitants pourront approfondir leur connaissance du projet en consultant le dossier d'enquête publique mis à disposition en mairie (aux heures habituelles d'ouverture), à la préfecture des Côtes d'Armor et sur le site dédié www.registredemat.fr/eolien-plumieux-pehart.

Le Conseil Municipal sera tenu informé régulièrement de l'avancée du dossier.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet de parc éolien de Plumieux, conformément à l'avis du conseil municipal de Plumieux. *Voté à l'unanimité.*

- RN 164

Le Maire a rappelé qu'une enquête publique importante a eu lieu en 2018 pour les propriétaires concernés ou impactés par le projet de mise en 2*2 voies de la RN164.

Cette enquête publique a révélé que certaines parcelles, impactées par le projet routier avaient été omises de l'enquête. C'est la raison pour laquelle, une enquête parcellaire complémentaire est en cours jusqu'au 02/11 par le même commissaire enquêteur que pour la précédente.

Pour rappel le début des travaux pour ce chantier de mise en 2x2 voies est prévu pour le 1er trimestre 2021. L'avis du Conseil

Municipal est sollicité et sera transmis en préfecture sur cette enquête publique.

Voté à l'unanimité.

3 Rapport Eau Potable – Syndicat du Lié

Le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable 2019, élaboré et transmis par le syndicat du Lié présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales est transmis au membres du conseil en pièce jointe à cette note. Pour rappel, le service d'eau potable du Syndicat du Lié regroupe les communes de : le Cambout, la Chèze, Coetlogon, Hemonstoir, Loudeac, Plemet, Plumieux, la Prenessaye, Saint-Barnabé, Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle et Saint-Maudan.

La population desservie est de 22 000 habitants. L'avis du Conseil Municipal a été sollicité sur ce rapport. *Voté à l'unanimité.*

4 Zones « Sans Tabac »

Cette opération est proposée par la ligue de lutte contre le cancer. Dans le cadre de la lutte contre le tabagisme, la ligue propose un partenariat avec les collectivités locales pour sensibiliser sur les effets du tabagisme, notamment en désignant des zones sans tabac.

Pourquoi lutter contre le tabagisme ?

La France reste le pays d'Europe qui compte le plus de fumeurs La situation du tabagisme en France

- le tabagisme est responsable de plus de 75 000 morts par an dont 45 000 par cancer ;
- La Bretagne compte environ 600 000 fumeurs quotidiens ;
- En 2017, 59.6% des fumeurs quotidiens déclaraient avoir envie d'arrêter de fumer ;
- Parmi les fumeurs quotidiens, 24.2% avaient fait une tentative d'arrêt d'au moins une semaine au cours des 12 derniers mois.

VERS DE NOUVEAUX ESPACES SANS TABAC

Le label national « espace sans tabac » (concept déposé par la Ligue Contre le Cancer) a pour vocation de proposer au grand public, en partenariat avec des collectivités territoriales, des espaces non soumis à l'interdiction de fumer du décret N° 2006-1386 du 1er novembre 2006, dans lesquels il sera interdit de fumer. Parcs, squares, plages, abords des écoles... sont autant de lieux où ce label peut être mis en place afin que les Français puissent profiter d'espaces sains.

Le partenariat s'établit par la signature d'une convention entre le maire de la commune et le président du comité départemental de la Ligue Contre le Cancer.

Les Espaces sans tabac doivent être indiqués par une signalétique respectant le visuel de notre label.

LES ESPACES SANS TABAC SE DEVELOPPENT

De plus en plus de communes bretonnes portent ce projet dans leur territoire.

En 2020, dans les Côtes d'Armor, ce sont une dizaine de communes qui se sont engagées pour lutter contre le tabagisme, la pollution de l'air et de l'environnement, soit 9 plages sans tabac et 30 espaces sans tabac.

Les membres du Conseil ont approuvé la mise en œuvre à titre temporaire dans un 1er temps de ce dispositif, autour des écoles. Pour le personnel fumeur (enseignant et de la collectivité) une zone sera déterminée.

Voté à l'unanimité.

5 Revitalisation du centre bourg

● Candidature au programme national de l'Agence Nationale de La Cohésion des Territoires « Petites Villes de demain »
M. le Maire a informé les membres du Conseil Municipal que l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires vient de lancer un programme « petites villes de demain » ayant pour objectif un appui en ingénierie et en financement pour accompagner les collectivités qui s'inscrivent dans une démarche de redynamisation de centre bourg.

Aussi, il a été proposé au Conseil Municipal que la Commune de Plémet en partenariat avec Loudeac Communauté Bretagne Centre fasse acte de candidature pour ce programme. *Voté à l'unanimité.*

6 Retour sur le COPIL de septembre et accompagnement par un cabinet expert

M. le Maire a informé les conseillers municipaux qu'un 1er COPIL s'est tenu en septembre sur la « revitalisation du centre bourg » afin de définir le périmètre et les actions à mener.

Il a été proposé aussi un accompagnement par un cabinet expert afin de définir un projet de territoire, qui pourra servir de trame de travail, soit dans le cadre du programme PVD ou alors sur les différentes actions et leviers possibles pour mener ce projet de revitalisation. *Voté à l'unanimité.*

7 Vente de matériel des services techniques

Il a été présenté aux membres du conseil municipal les offres reçues pour le matériel des services techniques pour lesquels lors de la précédente séance le Conseil avait validé leur mise en vente.

Le Conseil Municipal a été invité à étudier les offres et valider la cession du matériel.

Les offres ont été présentées en séances par Patrick RAULT et ont été validées. *Voté à l'unanimité.*

8 Vacances sportives : fixer le coût de la sortie dans le tarif semaine.

Dans le cadre des tarifs des animations sportives, 3 tarifs existent : 9€ la journée, 20€ la sortie et 30€ tarif de la semaine qui comprend 3 journées et la sortie.

Lors des dernières vacances sportives de Toussaint, la sortie a du être annulée en raison de la suspicion d'un cas positif à la Covid. Il a été proposé au conseil municipal de délibérer sur le tarif de remboursement aux familles de la sortie dans le cadre d'un paiement à la semaine.

Le tarif semaine étant de 30€ pour 4 jours, il a été proposé de fixer à 7.50€ la journée. *Voté à l'unanimité.*

9 Budget Commune – Décision Modificative n° 5

M. le Maire a informé le Conseil Municipal de l'état de consommation des crédits au chapitre 011 (charges à caractère général) et précise qu'il convient d'inscrire des crédits complémentaires en vue de terminer l'exercice budgétaire et de rattacher les charges et les produits sur l'exercice courant. Il a été proposé d'inscrire 300.000 € supplémentaires sur ce chapitre en section de fonctionnement.

La contrepartie passerait par l'inscription de crédits supplémentaire :

- en recette de fonctionnement aux comptes suivants :
- RF c/ 7381 (TADE) : + 18.312 € (inscription au budget 2020 de 74.000 € et montant notifié de 92.312 €)
- RF c/ 74835 : (TH) : +3.543 € (inscription au budget 2020 pour

les comptes 74834 & 74835 de 136.532 € et montant total notifié à recevoir de 132.989 €)

● En section d'investissement, en dépense, des crédits complémentaires seront à inscrire à l'opération 156 (voirie) et virement de crédits provenant de l'opération 1002 « Presbytère de La Ferrière » pour abonder le chapitre 011.

● En recette d'investissement, inscription des subventions attribuées pour les travaux du Presbytère de Plémet (op 243) (Dotation de Soutien à l'investissement Local) pour 133.825 € et 13.346 € du fonds européen pour le terrain multisports (op 151) et 37.280 € du plan de relance du Département pour l'aménagement du terrain dans la zone de Jéguet.

Le projet de décision modificative a été présenté lors de la séance du Conseil Municipal. *Voté à l'unanimité.*

10 SDE – Effacement des réseaux – Rue des Etangs et Les Déserts

M. le Maire a rappelé au conseil municipal que lors de la séance du 11 avril 2019, le conseil municipal avait délibéré sur les travaux d'effacement des réseaux dans la rue des Etangs et les Déserts pour les montants suivants :

	Rue des étangs		Les déserts	
	Travaux	Participation de la commune	Travaux	Participation de la commune
Réseau électrique - HT	29.000	8.700	49.000	14.700
Éclairage public - HT	25.400	15.240	30.100	18.060
Génie civil - TTC	11.600	11.600	21.900	21.900

M. le Maire a précisé que le SDE a reçu l'étude détaillée de la part de l'entreprise BOUYGUES qui vient compléter la précédente estimation adoptée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 11 avril 2019.

du conseil municipal du 14 novembre 2020

1 Election du Maire

Il a été fait part au Conseil Municipal des modalités d'élection du maire sous la présidence du conseiller le(la) plus âgé.e des membres du conseil et le Conseil Municipal a été invité à procéder au vote.

Mme NEVO Chantal a été élue Maire avec 29 voix.

Mme NEVO a remercié l'ensemble des élus pour leur confiance et présenté de façon générale sa vision du travail à mener pour les années à venir.

2 Election du Maire-Délégué

Il a été fait part au Conseil Municipal qu'il est possible de désigner un maire-délégué et le Conseil Municipal a procédé à son élection.

M. PIGNARD Didier a été élu Maire Délégué avec 29 voix.

3 Détermination du Nombre d'adjoints au maire

Il a été fait part au Conseil Municipal qu'il convient de décider du nombre d'adjoints, avant de procéder à leurs élections, sans pouvoir excéder 30% (selon les dispositions de l'article L. 2122-2 du CGCT) de l'effectif légal du Conseil Municipal.

4 Elections des Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment

l'article L. 2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste a été composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les membres du Conseil Municipal ont été invités à procéder au vote de la liste des adjoints.

La liste de M. RAULT Patrick a été élue avec 29 voix.

En conséquence, le nombre d'adjoints a été déterminé au nombre de 7.

Ont été désignés avec délégations :

- 1^{er} adjoint – Patrick RAULT : Travaux et Urbanisme
- 2^{ème} adjoint – Elisabeth POINEUF : CCAS et administration générale
- 3^{ème} adjoint – Ronan FERNANDEZ : Sport – Jeunesse – Vie

associative - Fêtes et Cérémonies

- 4^{ème} adjoint – Elodie BOUTBIEN : Affaires Scolaires - Petite Enfance - Finances
- 5^{ème} adjoint – Pierre-Yves BLOUIN : Voirie et Affaires Foncières
- 6^{ème} adjoint – Delphine BEUREL (adjointe déléguée à La Ferrière) : Tourisme et Communication
- 7^{ème} adjoint – Romain BOUTRON : Finances (en collaboration avec Elodie BOUTBIEN) et Attractivité Territoriale
- 8^{ème} adjoint – Didier PIGNARD : reste maire-délégué de La Ferrière

Avant de lever la séance, M. BOUTRON Romain, maire sortant, c'est exprimé pour remercier l'ensemble des élus municipaux et des services pour le travail accompli pendant les 6 années passées en tant que maire.

Je me protège, je protège les autres

Face à l'épidémie, casser les chaînes de transmission de la COVID-19 est plus que jamais indispensable.

Dans ce contexte, l'application TousAntiCovid, lancée par le Gouvernement le 22 octobre 2020, vise à faciliter l'information des personnes qui ont été en contact avec une personne testée positive à la COVID-19 et à accélérer leur prise en charge, en addition de l'action des médecins et de l'Assurance Maladie. En cela, TousAntiCovid complète l'arsenal des mesures barrières déjà existantes face à la COVID-19.

Elle utilise le signal Bluetooth d'un téléphone pour détecter un smartphone à proximité et ainsi établir de manière anonyme que plusieurs personnes se sont croisées. L'application prend en compte les contacts à moins d'un mètre pendant au moins 5 minutes. Les autres utilisateurs avec qui la personne malade est restée en contact prolongé durant sa période de contagiosité sont ainsi averties par une notification. La période de contagiosité débute à partir des 48h précédant la date de début des symptômes ou sept jours avant son test positif si la personne est asymptomatique.

Tous engagés contre la COVID-19 !

Téléchargez #TousAntiCovid



#TousAntiCovid

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store



Je veux participer

COVID-19

tester

alerter

protéger

Prolongation du dispositif PASS COMMUNES SOLIDAIRES jusqu'au 31 décembre 2020

Face à l'épidémie COVID-19 Loudéac Communauté - Bretagne Centre s'est mobilisée pour soutenir l'économie et a décidé de prendre des mesures exceptionnelles en faveur des acteurs économiques locaux en complément des mesures de soutien de l'État, BPI France, la Région Bretagne...

Ainsi, de nombreuses mesures ont déjà été mises en place par Loudéac Communauté - Bretagne Centre auxquelles vient s'ajouter la création du dispositif PASS COMMUNES SOLIDAIRES en partenariat avec INITIATIVE CENTRE BRETAGNE et grâce à la mobilisation de l'ensemble des communes du territoire.



BÉNÉFICIAIRES, ACTIVITÉS ÉLIGIBLES ET EXCLUSIONS



- Les TPE et PME : entreprises jusqu'à 20 salariés (gérants compris) qui ne sont, ni en liquidation judiciaire, ni en redressement judiciaire
- Artisans
- Commerçants
- C.H.R.
- Activités touristiques (si activité principale)
- Activités industrielles
- Entreprises agricoles (paysagiste, pépiniériste...)
- Entreprises ou structures ayant une activité commerciale relevant de l'ESS (recyclerie...)
- Agriculteurs avec activité de vente directe de produits issus de l'exploitation*
- Professions libérales, professions médicales ou para-médicales*
- Les micro-entrepreneurs (si activité principale, mono-activité, et ayant bénéficié du FNS)

EXCLUSIONS DU DISPOSITIF : les associations non commerciales, les Sociétés Civiles Immobilières, les activités éligibles au C.E.S.U., les hébergements locatifs (gîtes...) sauf si activité principale (mono-activité), les cabinets d'assureurs, les micro-entrepreneurs dont le chiffre d'affaires représente un revenu d'appoint.

EXCLUSIONS « AVANCE REMBOURSABLE » : les exclusions du dispositif et les activités d'intermédiation financières et de promotion immobilière (article 35 du CGI) : les activités de gestion de patrimoine, d'agence immobilière, d'agence de recouvrement et de courtier.

Le dossier est téléchargeable sur le site de la commune auprès de LCBC

Pour tous renseignements, **Contacts LOUDEAC Communauté : 02 96 66 09 09**

Retrouvez sur le site internet de Loudéac Communauté ci-dessous l'ensemble des liens vers les sites d'informations pour candidater aux appels à projets ou rechercher les aides mobilisables dans le cadre du plan de relance !

<http://loudeac-communaute.com/index.php/23-evenements-a-venir/474-plan-de-relance-de-l-economie>

Dans le cadre de la crise sanitaire et la période de reconfinement actuelle, des mesures d'urgences économiques ont été prolongées ou instaurées par le gouvernement.

Afin de pouvoir donner un premier niveau d'informations aux entreprises situées sur les communes, vous trouverez ci-dessous, à toutes fins utiles, les liens vers les principales mesures existantes.

Les sites sont régulièrement remis à jour au fil des actualités :

• **Sur le site du Ministère de l'économie, des finances et de la relance :**

• <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/les-mesures> : retrouvez l'ensemble des mesures de soutien détaillées.

• Vous trouverez la « FAQ » à jour du 7 novembre 2020 détaillant la liste des principaux dispositifs et construite autour des questions les plus fréquemment posées par les entreprises.

• **Toutes les démarches pour bénéficier du fonds de solidarité : [site impots.gouv.fr](http://site.impots.gouv.fr)**

• <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/13665>

entreprendre
BRETAGNE CENTRE



RÈGLEMENT D'INTERVENTION
DISPOSITIF «PASS COMMUNES SOLIDAIRES»

• **Numéro vert pour les entreprises et associations en difficultés :**

• [https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/numero-special-information-mesures-urgences-entreprises-associations?xtor=ES-29-\[BIE_Numéro_Spécial_20201103\]-20201103-\[https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/numero-special-information-mesures-urgences-entreprises-associations\]](https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/numero-special-information-mesures-urgences-entreprises-associations?xtor=ES-29-[BIE_Numéro_Spécial_20201103]-20201103-[https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/numero-special-information-mesures-urgences-entreprises-associations])

• **Depuis le début de la gestion de la crise du Coronavirus, l'État s'est employé à maintenir l'ouverture des services essentiels aux conducteurs pour se reposer, se réapprovisionner en carburant, bénéficier de restauration à emporter et de sanitaires propres. Plusieurs centaines de centres et relais routiers, répartis sur toutes les régions de France, pourront servir des repas chauds entre 18h le soir et 10h le matin, à table, aux professionnels du transport routier.** Vous trouverez les informations utiles

ci-après :

• Ouverture de plusieurs centaines de centres et relais routiers pour les professionnels

• Cartes des aires de repos, aires de services, centres et relais routiers ouverts

• **Solutions de E-commerce :**

listing des solutions de e-commerce/click n collect/communication. mobilisables par les commerçants :

• [<https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-e-commerce-offres-preferentielles-commerçants>]

Les actualités seront aussi visibles sur la première page du site internet de Loudéac Communauté dans le dossier « COVID 19 -Soutien aux entreprises- en savoir plus sur les mesures d'urgences ».

Enfin, pour rappel, le gouvernement a lancé un plan de relance historique pour redresser l'économie. Inscrit dans la continuité des mesures de soutien aux entreprises et salariés lancées dès le début de la crise de la Covid-19, ce plan vise à transformer l'économie et créer de nouveaux emplois. Il repose sur trois piliers : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Retrouvez, à partir du site internet de Loudéac Communauté, l'ensemble des liens vers les sites d'informations pour candidater aux appels à projets ou rechercher les aides mobilisables dans le cadre du plan de relance :

<http://loudeac-communaute.com/index.php/23-evenements-a-venir/474-plan-de-relance-de-l-economie>



MSA - Mémo santé enfant

Découvrez le Mémo Santé Enfant et suivez sereinement la santé de votre enfant. Simple, gratuit et

sécurisé, le Mémo Santé Enfant est le premier service en ligne de la MSA destiné aux familles.

Facile à utiliser, il est accessible partout et tout le temps. Il vous permet, en tant que parents d'enfants de moins de 16 ans, de suivre facilement la santé de vos enfants.

Complémentaire du carnet de santé et du Dossier Médical Partagé (DMP), le Mémo Santé Enfant vous informe des événements santé importants dans la vie de votre enfant et vous permet de gérer les rendez-vous en toute sérénité. Des alertes vous sont envoyées par mail et/ou sms pour les vaccins et rappels, les visites médicales obligatoires, les offres santé MSA telles que les bilans bucco-dentaires pris en charge à 100%. Vous êtes sûr(e)s de ne rien oublier !

Des conseils santé adaptés à l'âge de votre enfant

Ce service en ligne vous propose, en fonction de l'âge de votre enfant, des conseils santé certifiés par des professionnels de santé. Vous trouverez une information fiable aux questions que vous vous posez. Avec plus de 150 fiches pédagogiques, le Mémo Santé

Enfant répond à vos questions telles que : Quels dispositifs pour les bonnes habitudes dentaires de votre enfant ? Quels sont les troubles alimentaires chez l'enfant ? Vélo skate trottinette... comment protéger votre enfant ?

Partout, tout le temps et toujours avec vous !

Le Mémo Santé Enfant centralise toutes les informations santé de vos enfants. Vous pouvez y avoir accès partout et à tout moment :

- données automatiquement renseignées par la MSA sur la base des remboursements effectués (vaccins, visites médicales...),
- informations à renseigner par vous-même (croissance, allergies, « premières fois »...),
- service accessible sur tous les supports (ordinateur, smartphone, tablette).

Activez votre Mémo Santé Enfant !

Le Mémo Santé Enfant est accessible en ligne depuis « Mon espace privé ». Pour activer votre Mémo Santé Enfant, rendez-vous sur votre espace privé dans la rubrique :

Mes services ou Services en ligne > Santé, Invalidité > Suivi et prévention > Mémo Santé Enfant.

Centre de Secours de Plémet

Nous sommes engagés depuis plusieurs mois, dans la lutte contre cette pandémie, comme beaucoup d'entre vous. La tradition veut qu'on vienne chez vous, proposer notre calendrier. Ce moment convivial d'échange, de partage, est attendu par tous et beaucoup nous interrogent sur notre venue. Les conditions sanitaires ne nous permettent pas, de venir vous voir et de vous rendre visite pour l'instant et pour combien de temps encore ? Pour votre santé et pour la nôtre, nous avons donc fait le choix, de faire porter ce calendrier 2021, dans vos boîtes aux lettres. Notre amicale a malgré tout besoin de vos dons pour pouvoir continuer à fonctionner et assurer la pérennité de ses actions. En effet, c'est grâce à votre générosité, si nous pouvons assumer nos charges et dépenses que sont : dons à l'œuvre des pupilles (ODP), cotisations et assurance de la Fédération Nationale, arbre de Noël de nos enfants et conjoints, Sainte-Barbe, moments de convivialité et de cohésion, organisation de manifestations de solidarité (téléthon, aide particulières, ...) et toute la vie

courante relevant de l'amicale des sapeurs-pompiers. Vous pouvez faire votre don de plusieurs manières :

1. privilégiez le don en ligne, en toute sécurité, grâce à ce lien :

<https://frama.link/calendriers-2021-plemet>

par chèque à l'ordre de « amicale des sapeurs-pompiers de Plémet »

2. déposez votre enveloppe avec le chèque, dans la boîte aux lettres du centre d'incendie et de secours

3. retournez l'enveloppe T (déjà affranchie) en y glissant votre chèque

Nous comptons sur vous, pour continuer à nous soutenir



L'ensemble des Sapeurs-Pompiers du Centre d'Incendie et de Secours de Plémet

Recensement de la population

Au vu du contexte sanitaire, l'INSEE a décidé de reporter d'un an le recensement. Il se déroulera ainsi en 2022 et non plus dès le début 2021.

Carte Solidaire – BreizhGo

La Carte Solidaire BreizhGo

De 1 € à 3 € le trajet en car interurbain BreizhGo
– 75 % sur chaque trajet en train TER BreizhGo

À qui s'adresse la carte Solidaire BreizhGo ?

- Bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés (AAH)
- Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) (hors prime d'activité)
- Demandeurs d'emploi inscrits au Pôle emploi Bretagne depuis plus de 4 mois non indemnisés ou indemnisés en-dessous de 80 % du SMIC
- Personnes inscrites dans un parcours d'insertion : contrat unique d'insertion, stage rémunéré par le Conseil Régional, parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) - ancienne appellation CIVIS
- Bénéficiaires de l'Allocation demandeur d'asile (ADA) – Anciennes allocation temporaire d'attente (ATA) et allocation mensuelle de subsistance (AMS)
- Bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)
- Bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)

Comment obtenir la carte Solidaire BreizhGo ?

Inscrivez-vous en ligne sur le site BreizhGo.bzh
et envoyez tous les justificatifs en quelques clics.

Plus d'information sur cette carte ou sur le traitement de votre dossier au
0 800 880 562

Service et appel gratuit du lundi au vendredi de 6 h 15 à 20 h,
le samedi de 9 h à 16 h et les dimanches et fêtes de 13 h à 20 h



La solidarité
en mouvement



Animaux en divagation ou abandonnés

Nous recevons régulièrement en mairie des appels concernant notamment des chiens ou chats en divagation, voire abandonnés. **Nous rappelons que tout propriétaire d'animals est responsable de leurs actes.** Le tatouage des chiens et des chats est obligatoire. La commune est souvent amenée à faire appel à Chenil Service pour récupérer des animaux errants. Pour la sécurité de vos animaux de compa-

gnie, nous vous remercions de faire le nécessaire afin d'éviter qu'ils ne partent de votre domicile.

Déjections canines : par mesure d'hygiène publique, il est rappelé que les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces de jeux publics pour enfants. Seuls les caniveaux sont autorisés.

Nouvelle collecte

des ordures ménagères, à compter du 4 janvier 2021

QU'EST-CE QUE LA NOUVELLE COLLECTE ?

- ➔ **PARTICULIERS**
Des conteneurs individuels pucés « Ordures Ménagères » et « Tri sélectif » pour tous les foyers
- ➔ **PROFESSIONNELS ET RÉSIDENCES LOCATIVES**
Une étude personnalisée

RAMASSAGE : 1 semaine / 2

- ➔ 1 SEMAINE : **BAC MARRON**
Ordures ménagères (avec sac)
- ➔ 1 SEMAINE : **BAC JAUNE**
Tri sélectif (sans sac)

- Consulter son calendrier de collecte
- Sortir le bac la veille du jour de collecte
- Collecte effectuée entre 4 h et 22 h



LE DÉPLOIEMENT

4 janvier 2021



RÈGLES

Lorsqu'un marquage est dessiné, positionnez votre conteneur comme indiqué. Pour les autres, pas de modification.
Positionnement du bac : ouverture du conteneur face à la route



DISTRIBUTION DES CONTENEURS

À RECEPTION DE VOTRE COURRIER, CONTACTEZ LE

0 805 95 29 31

Numéro vert - appel gratuit

REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES

MISE EN PLACE 2021. Elle sera basée sur le volume du conteneur « ordures ménagères » remis. La facturation sera adressée :

- **Pour les particuliers** : aux propriétaires-occupants, aux propriétaires de logements locatifs et aux bailleurs de logements locatifs
- **Pour les professionnels** : aux entreprises et collectivités...



- ➔ **ATTENDEZ DE RECEVOIR VOTRE COURRIER**
- ➔ **VOUS AVEZ REÇU VOTRE COURRIER, VOUS AVEZ OUBLIÉ DE VOUS SIGNALER**

CONTACTEZ LE
0 805 95 29 31
Numéro vert - appel gratuit

LE SERVICE DE COLLECTE N'EST PAS FACULTATIF !
LA REDEVANCE SERA DUE PAR TOUS LES FOYERS.



www.loudeac-communaute.bzh

Un numéro de téléphone dédié aux réclamations concernant le service de ramassage des ordures ménagères a été mis en place par Loudéac Communauté Bretagne Centre : 02.96.66.40.10

Bacs de collecte des verres :
- Rue de la Grée
- Parking salle du Minerai

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun
Ven. 1	Lun. 1	Lun. 1	Jeu. 1	Sam. 1	Mar. 1
Sam. 2	Mer. 3	Mar. 2	Ven. 2	Dim. 2	Mer. 2
Dim. 3	Jeu. 4	Mer. 3	Sam. 3	Lun. 3	Jeu. 3
Lun. 4	Ven. 5	Jeu. 4	Dim. 4	Mar. 4	Ven. 4
Mar. 5	Sam. 6	Ven. 5	Lun. 5	Jeu. 5	Sam. 5
Mer. 6	Dim. 7	Sam. 6	Mar. 6	Mer. 6	Dim. 6
Jeu. 7	Lun. 8	Dim. 7	Mer. 7	Ven. 7	Lun. 7
Ven. 8	Mar. 9	Lun. 8	Jeu. 8	Sam. 8	Mar. 8
Sam. 9	Mer. 10	Mar. 9	Ven. 9	Dim. 9	Mer. 9
Dim. 10	Jeu. 11	Mer. 10	Sam. 10	Lun. 10	Jeu. 10
Lun. 11	Ven. 12	Jeu. 11	Dim. 11	Mar. 11	Ven. 11
Mar. 12	Sam. 13	Ven. 12	Lun. 12	Mer. 12	Sam. 12
Mer. 13	Dim. 14	Sam. 13	Mar. 13	Jeu. 13	Dim. 13
Jeu. 14	Lun. 15	Dim. 14	Mer. 14	Ven. 14	Lun. 14
Ven. 15	Mar. 16	Lun. 15	Jeu. 15	Sam. 15	Mar. 15
Sam. 16	Mer. 17	Mar. 16	Ven. 16	Dim. 16	Mer. 16
Dim. 17	Jeu. 18	Mer. 17	Sam. 17	Lun. 17	Jeu. 17
Lun. 18	Ven. 19	Jeu. 18	Dim. 18	Mar. 18	Ven. 18
Mar. 19	Sam. 20	Ven. 19	Lun. 19	Mer. 19	Sam. 19
Mer. 20	Dim. 21	Sam. 20	Mar. 20	Jeu. 20	Dim. 20
Jeu. 21	Lun. 22	Dim. 21	Mer. 21	Ven. 21	Lun. 21
Ven. 22	Mar. 23	Lun. 22	Jeu. 22	Sam. 22	Mar. 22
Sam. 23	Mer. 24	Mar. 23	Ven. 23	Dim. 23	Mer. 23
Dim. 24	Jeu. 25	Mer. 24	Sam. 24	Lun. 24	Jeu. 24
Lun. 25	Ven. 26	Jeu. 25	Dim. 25	Mar. 25	Ven. 25
Mar. 26	Sam. 27	Ven. 26	Lun. 26	Mer. 26	Sam. 26
Mer. 27	Dim. 28	Sam. 27	Mar. 27	Jeu. 27	Dim. 27
Jeu. 28	Lun. 29	Dim. 28	Mer. 28	Ven. 28	Lun. 28
Ven. 29	Mar. 30	Lun. 29	Jeu. 29	Sam. 29	Mar. 29
Sam. 30	Mer. 31	Mar. 30	Ven. 30	Dim. 30	Mer. 30
Dim. 31		Mer. 31		Lun. 31	

COLLECTE 2021 DES DÉCHETS MÉNAGERS

PLÉMET :
bourg, campagne et professionnels (C05)

Attention, les conteneurs doivent être sortis la veille du jour de collecte la collecte est effectuée entre 4 h et 22 h.

LUNDI



FORMATION : LES TAUPES ! Comment faire ?



Les Taupes sont des mammifères insectivores qui parfois peuvent engendrer des nuisances importantes. Il faut donc limiter leur population mais comment faire ?

Dans le cadre de la lutte contre les taupes en Côtes d'Armor, la FG DON organise des formations techniques pour apprendre à gérer ces problèmes de taupe en partenariat avec votre Communauté de communes.

Sur une demi-journée (samedi matin), acquérir les connaissances et la pratique pour pouvoir intervenir chez soi d'une manière autonome et efficace.

CONTENU DE LA FORMATION

En salle

- La taupe : Biologie, Mode de vie
- Les différents moyens de lutte : Piégeage, Appâts, Méca-

nique, Chimique.

Sur le terrain

- Les taupinières Initiation au piégeage
- Les galeries Démonstration - Conseils

PÉRIODE

Printemps et Automne 2021.

Plusieurs sessions seront organisées.

Uniquement le samedi matin.

Inscrivez-vous dès à présent auprès de votre Mairie où des bulletins d'informations sont disponibles, ou par téléphone. (Formation incluse dans le cadre de la convention établie avec votre Communauté de Communes).

Les lieux des formations seront fixés en fonction du nombre d'inscriptions. Plus vous serez nombreux sur votre commune, plus proche sera la formation.

Parlez-en autour de vous.

Deux semaines avant la session de formation, vous serez averti par courrier de la date et du lieu exact de la formation.

Pour toute information complémentaire :

FGDON 22

13, Rue du Sabot – BP 28 - 22440 PLOUFRAGAN

02 96 01 37 90

fgdon22@gds-bretagne.fr



Elagage



En tant que propriétaire, vous avez la responsabilité de l'élagage de vos plantations en bordures de lignes téléphoniques et/ou électriques. Cet élagage est à votre charge pleine et entière, et doit être réalisé à titre préventif.

En vertu des pouvoirs généraux de police du maire issus du

code général des collectivités territoriales, et en application de l'article L 2212-2-2 du même code issu de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, nous vous rappelons que « les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol du domaine public routier communal doivent être coupés à l'aplomb des limites de ce domaine à la diligence des propriétaires ou fermiers.

Les haies doivent toujours être conduites de manière à ce que leur développement du côté du domaine public ne fasse aucune saillie sur celui-ci afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont à la charge des propriétaires. »

En conséquence, nous vous demandons de procéder ou faire procéder à l'élagage des branches de vos arbres qui surplombent le domaine public routier communal durant la période hivernale.

Cette année, une partie des chemins ruraux n'a pu être élaguée, leur accès étant rendu impossible en raison d'élagage non effectué par certains propriétaires.

Bibliothèque

Vie associative

Réouverture de la bibliothèque avec mesures sanitaires et poursuite du service drive

Suite aux dernières décisions gouvernementales, la bibliothèque de Plémet a de nouveau le plaisir de vous accueillir, avec les mesures sanitaires suivantes :

- **Jauge limitée** : 6 à 8 personnes en simultané dans la bibliothèque
- **Désinfection des mains au gel hydroalcoolique** à l'entrée (ou lavage des mains au savon pour les enfants)
- **Port du masque obligatoire à partir de 11 ans.**

Les heures d'ouverture de la bibliothèque restent inchangées.

Le service drive est maintenu, avec la possibilité de réserver sept ouvrages.

Vous pouvez faire vos réservations :

- sur le site internet du réseau des bibliothèques : www.bibliotheques.loudeac-communaute.bzh
- ou par téléphone au 02 96 25 68 33
- ou par mail : b.coguic@plemet.fr

Nouveautés de Décembre 2020.

Adulte :

Les secrets de ma mère/Jessie Burton
Les roses fauves/Carole Martinez
Les impatientes/Djaili Amadou Amal
Buveurs de vent/Franck Bouysse
Les évasions particulières/Véronique Olmi

Adolescent :

Thornhill/Pam Smy
Les secrets de Tharanis ; la voleuse de Flux/David Moitet T2

Jeunesse :

Fille de l'un, fille de l'autre/Charlotte Moundlic
Bienvenue au Poney Club ; le nouveau/Sophie Noël
Tourne tourne petit moulin/Géraldine Cosneau



LOUDÉAC COMMUNAUTÉ - BRETAGNE CENTRE

PRIX DES LECTEURS

Ce Prix récompense chaque année un nouvel auteur (roman, bande dessinée).
L'auteur lauréat remportera la somme de 300 €, offerte par Loudéac communauté - Bretagne Centre.

LES RENDEZ-VOUS À NOTER

Deux rencontres avec des auteurs de la sélection auront lieu entre mars et mai 2021.
Les dates, les lieux et le contenu seront précisés ultérieurement.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer, il suffit d'avoir lu au minimum deux livres de la sélection. Le bulletin de participation sera à remettre au plus tard le lundi 10 mai 2021 dans l'une des bibliothèques ou médiathèques participantes.
Le règlement complet du Prix des Lecteurs est disponible sur le site : www.bibliotheques.loudeac-communaute.bzh

DU 1^{er} DÉCEMBRE 2020
AU 10 MAI 2021

VOTEZ
pour votre livre
PRÉFÉRÉ...

bibliotheques.loudeac-communaute.bzh

RESFA LOUDEAC communauté

bibliotheques.loudeac-communaute.bzh

RESFA LOUDEAC communauté

Vacances de Noël :

La bibliothèque sera fermée : Jeudi 24 décembre à 12h. Réouverture : Mardi 05 Janvier 2021 à 10h

Bienvenue !

Le Mécano des Soufflants

David DELOURME - 06 35 13 35 29

« Entretien et réparation d'instruments de musique de la grande famille des instruments à vent : clarinette, flûte, saxophone, ainsi que tous les cuivres et bois »

lemecanodessoufflants@gmail.com -
www.lemecanodessoufflants.fr -
<https://www.facebook.com/lemecano-des-soufflants>

Le cochon des Cas Champs

Marie-Pierre MOINARD - 06 61 12 33 27

« Vente directe de viande fraîche de porc et conserverie - sur commande »

mpbru@wanadoo.fr

<https://fr-fr.facebook.com/pg/Le-Cochon-Des-Cas-Champs>

Maison de l'enfance :

Bien plus qu'un simple lieu d'accueil des tout petits

Nichée dans le même quartier que l'EHPAD, la cuisine centrale et l'école publique, la maison de l'enfance assure l'accueil et le bien être des tout petits dès l'âge de 10 semaines. Sur quelque 800 m², ce beau bâtiment tout en rondeur, abrite aussi l'accueil de loisirs sans hébergement et l'accueil périscolaire de l'école publique. Coup d'œil en coulisses.



Dans ce bâtiment en forme d'œuf, construit en 2013 et agrandi depuis 2018, tous les espaces sont ouverts et respirent la douceur et la sérénité. « Nous avons fait le choix de travailler en système de portes ouvertes » explique Laëticia Mahé, directrice de la maison. « Pour cela, l'ensemble du personnel a suivi une formation répartie sur deux jours. Cela a abouti à la création d'univers répondant aux différents besoins des enfants. Ils vont ainsi là où ils le souhaitent en fonction de leurs capacités. Cela crée moins de frustrations, favorise l'autonomie et stimule leur développement. Ceci dit, dans chaque pièce, un adulte est installé dans les fauteuils à hauteur d'adulte, tel un phare : il est vu et voit l'ensemble du groupe. C'est extrêmement rassurant pour les enfants et cela se traduit concrètement par très peu de pleurs ».

Des accueils réguliers et ponctuels

Le service multi-accueil, comme son nom l'indique, propose

trois types d'accueil : régulier avec contrat, occasionnel et en cas d'urgence. Il est agréé pour 24 places avec 15% de places d'urgence. L'accueil est possible dès l'âge de 10 semaines (ce qui est assez rare dans le secteur) et ce jusqu'à la veille du 4ème anniversaire de l'enfant. Toutefois, les enfants porteurs de handicap sont accueillis jusqu'à 6 ans. Ce fut le cas cette année pour un enfant diabétique et l'un ayant des troubles du comportement. La structure est aussi en mesure de prendre en charge des enfants orientés par le juge ou la Protection Maternelle et Infantile (trois cette année), car il s'agit bien pour les encadrants de s'adapter à chaque enfant et non l'inverse. Cette année, 51 familles ont confié leurs enfants au multi-accueil, soit 58 enfants. Les familles viennent majoritairement de Plémet et la Ferrière, mais aussi de La Prénessaye, Plumieux, Laurenan etc...

A la question d'une éventuelle concurrence avec l'accueil individuel assuré par les assistantes maternelles agréées du secteur, Laëticia se veut rassurante, le multi-accueil est bien un service complémentaire très souple (accueil de 2 h à 3.4 jours/semaine) qui peut d'ailleurs prendre le relais en cas d'arrêt maladie des assistantes maternelles. A la maison de l'enfance, on accueille aussi volontiers les jumeaux, car il n'est pas forcément toujours facile pour les parents de trouver une assistante maternelle ayant deux places à la même période.

Douze professionnelles

Côte encadrement, douze professionnelles sont à l'écoute dont quatre à temps plein : deux éducatrices de jeunes enfants, une infirmière puéricultrice, deux auxiliaires de puériculture, quatre personnes titulaires du CAP petite enfance et trois agents techniques.





Ces derniers assurent l'entretien des locaux (pas une mince affaire cette année) et la restauration qui est fournie en liaison froide par l'entreprise Ansamble de Vannes.

Des temps forts réguliers

Tout en ayant en constante ligne de mire, de participer au développement harmonieux de l'enfant, tant intellectuel, psychomoteur, psychique qu'affectif, les douze professionnelles de la petite enfance ont à cœur de développer la socialisation des enfants, de repérer leurs éventuelles déficiences et d'accompagner les carences éducatives des parents. Cela passe par nombre de projets pédagogiques et divers temps forts.

Le dernier en date s'est déroulé le 24 novembre. Il s'agissait d'une nuit parentalité, à laquelle huit familles ont participé. Le principe était de confier son enfant toute une soirée et une nuit afin de lui permettre de vivre une nouvelle expérience dans un environnement sécurisé. Côté parents, cela leur permettait de s'octroyer un « temps pour soi ». De l'avis de tous, une complète réussite.

Les animatrices petite enfance proposent aussi des ateliers, des concerts en extérieur en partenariat avec les intervenants musicaux de Loudéac Communauté Bretagne Centre, des spectacles des journées pyjama, de la babygym avec Alban éducateur sportif de la commune, un tipi sensoriel. On le voit, il s'agit en permanence d'aller bien au-delà du simple accueil des tout petits.

Enfin, afin de créer des passerelles intergénérationnelles, (sauf actuellement), des animations régulières ont lieu en collaboration avec les écoles publiques et bien sûr l'EHPAD voisin. Papy's et mamies adorent....

Pratique : Le multi accueil est ouvert toute l'année du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 sauf une semaine à Noël, une semaine à Pâques et trois semaines l'été. Les tarifs sont individualisés, selon les ressources et le nombre d'enfants à charge des foyers. Contact : 02-96-26-38-89.



Laëtitia Mahé, directrice de la maison de l'enfance



Laëtitia Mahé est à la tête de la maison de l'enfance depuis son ouverture en 2013. Outre la lourde responsabilité de tout l'administratif, des plannings et de la coordination des services, ce qui lui prend 80 % de son temps, Laëtitia trouve tout de même quelques moments pour exercer son métier de base auprès des enfants. Après un bac et une licence en sciences de l'éducation, la jeune femme a suivi une formation de trois ans, dédiée à l'enfance et sur concours. Avant d'arriver à Plémet, elle a œuvré en tant que responsable d'un relais parents assistants maternels et a assuré un poste d'éducatrice de jeunes enfants dans le canton de Languèux.

Naissances

PLÉMET

- 25 août 2020 – Martin DELHAIE
- 23 septembre 2020 – Nino GUILLOU
- 2 octobre 2020 – Léa BERRUYER
- 6 octobre 2020 – Tyliaam LORGERE
- 11 octobre 2020 – Léonce GUILLOT

Décès

PLÉMET

- Maria DA CRUZ OLIVEIRA épouse PIMENTEL 20 août 2020
 - André ROCABOY 29 août 2020
 - Nadège DEJONGHE 15 septembre 2020
 - Yvan GEERS 23 septembre 2020
 - Madeleine LATOUCHE épouse JOSSÉ 23 septembre 2020
 - Jean LEMÉE 23 septembre 2020
 - René ROUXEL 23 septembre 2020
 - Anne LE MERCIER épouse BAGOT 1^{er} octobre 2020
 - Monique DOLO épouse LE GUÉVEL 3 octobre 2020
 - Georgette DUCHENE épouse DARCELLE 3 octobre 2020
 - Jacques FLOURIOT 8 octobre 2020
 - Gaëtane HUET 10 octobre 2020
 - Lucien ROUILLÉ 11 octobre 2020
 - Yvonne LAUBÉ épouse LE BORGNE 23 octobre 2020
 - Clément CHAPRON 27 octobre 2020
 - Maurice LULBIN 30 octobre 2020
 - Léa LE MAUX veuve LE POTTIER 27 novembre 2020
 - Lucien LE ROUX 6 décembre 2020
 - Thérèse LEQUEUCHE épouse BOUVRY 7 décembre 2020
- LA FERRIÈRE**
- Danielle ALLIO épouse GLOUX 29 novembre 2020

Mariages

PLÉMET

- Nathalie PERRIN et David GORÉ - 22 août 2020
- Nathalie BOUGET et Cédric CHAPRON - 12 septembre 2020
- Fanny TASD'HOMME et Nicolas KONIEC - 10 octobre 2020
- Caroline PANSART et Steven LOUESDON - 10 octobre 2020
- Zoénabo SARRE et Fabrice LE CAM - 17 octobre 2020

Les déchetteries

Loudéac : du Lundi au Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h45
Plémet : du Mardi au Samedi de 14h à 17h45
La Chèze : le Lundi de 14h à 17h45 / les Jeudis et Samedis de 9h à 11h45

Recensement militaire (ou «recensement citoyen»)

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser en mairie (muni d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile des parents), entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de son anniversaire. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement. L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Maison des Services Publics de Loudéac

- 15 rue de Moncontour - 22600 LOUDÉAC - Tél. 02 96 66 48 37
- CAF : 08 10 25 22 10
 - CPAM : 3646
 - CARSAT : 3960
 - CICAS : 08 20 20 01 89
 - Maison de la Justice et du Droit : 02 96 25 01 42
 - Passeport Biométrique : 02 96 66 48 38
 - Carte Nationale d'Identité : 02 96 66 48 38
 - Immatriculations : 02 96 66 48 40
 - UFC que choisir : 02 96 78 12 76
 - Office du Tourisme du Pays Centre Bretagne : 02 96 28 25 17

Permanences des élus

M^{me} Le Maire : les mardi et jeudi matin de 8h30 à 12h sur rendez-vous au 02 96 25 61 10.

Adjoint : le samedi matin de 10h à 12h sans rendez-vous.

- Samedi 2 janvier : Elisabeth POINEUF
- Samedi 9 janvier : Ronan FERNANDEZ
- Samedi 16 janvier : Pierre-Yves BLOUIN
- Samedi 23 janvier : Delphine BEUREL
- Samedi 30 janvier : Didier PIGNARD
- Samedi 6 février : Chantal NEVO
- Samedi 13 février : Patrick RAULT
- Samedi 20 février : Elisabeth POINEUF
- Samedi 27 février : Ronan FERNANDEZ
- Samedi 6 mars : Élodie BOUTBIEN
- Samedi 13 mars : Pierre-Yves BLOUIN
- Samedi 20 mars : Delphine BEUREL
- Samedi 27 mars : Didier PIGNARD

Permanence conciliateur

M. André RAULT assure une permanence en Mairie de Plémet, sans rendez-vous le 1^{er} vendredi de chaque mois de 14h15 à 17h (aucun appel téléphonique ou démarchage à son domicile ne sera accepté).

Permanence assistante sociale

M^{me} LAUDIGNON assure une permanence à la Mairie de Plémet tous les mercredis de 9h à 12h. Les rendez-vous sont à prendre au 02 96 28 11 01 auprès de son secrétariat à la Maison du Département de Loudéac. **Exceptionnellement : pas de permanence à Plémet en décembre 2020.**

Services du CIAS

cias-aide-soins@loudeac-communaute.bzh
 - Aide et soins à domicile : 02 96 66 09 06
 - Portage de repas à domicile : 02 96 66 14 61

Ouverture Mairies

PLÉMET

3 rue des Étangs - 22210 PLÉMET - Tél. 02 96 25 61 10
 Fax 02 96 25 65 90 - accueil@plemet.fr - www.plemet.fr
 Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-17h30
 Jeudi et samedi : 8h30-12h (fermée l'après-midi)

La mairie sera exceptionnellement fermée les samedis 26 décembre 2020 et 2 janvier 2021.

LA FERRIÈRE

1 place de la Mairie - 22210 LA FERRIÈRE - Tél. 02 96 26 75 59
 Fax 02 96 26 75 09 - mairie.laferriere@orange.fr
 Lundi et mercredi : 9h à 12h30 - Vendredi : 14h à 17h30

Enfance

Assistantes maternelles

La liste des assistantes maternelles agréées est disponible en Mairie.

Horaires du Multi accueil

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
 Tél. 02 96 26 38 89 - Ruelle des 2 âges - PLÉMET

Relais parents assistants maternels

Loudéac Communauté Centre Bretagne
 4/6 Bd de la Gare - 22600 Loudéac - Tél. : 02.96.66.60.50
 Mail : rpam@loudeac-communaute.bzh

Les urgences

- Pompiers : 18 / 112
- Police : 17
- SAMU : 15/112
- Pharmacie de garde : 32.37
- SAMU Social : 115
- Personnes sourdes et malentendantes : 114
- Cabinet médical PLÉMET : 02 96 66 33 40
- Cabinet infirmier PLÉMET : 02 96 25 68 08
- Cabinet infirmier PLUMIEUX-LA CHÈZE : 02 96 25 57 84
- Maison de Santé Libérale - 9 rue de la Chesnaie - 22600 LOUDÉAC : 15
- Centre anti-poison : 02 99 59 22 22